

■ Tarifs

APPARTEMENTS DE DEUX PIECES

TARIFS 2024

(sous-réserve de modifications)

Bénéficiaire PC AVS Prestations complémentaires AVS					
Selon convention avec la DGCS					
Etage et situation	Surface M2	Loyer * Frs.	Charges et frais d'exploitation	Référente sociale	Total loyer mensuel
1 ^{er} sud	53	1'245.00	170.00	0.-	1'415.00
1 ^{er} nord	40	1'145.00	152.00	0.-	1'297.00
2 ^{ème} sud	53	1'295.00	170.00	0.-	1'465.00
2 ^{ème} nord	40	1'195.00	152.00	0.-	1'347.00
3 ^{ème} sud	53	1'345.00	170.00	0.-	1'515.00

Non-bénéficiaire PC					
Etage et situation	Surface M2	Loyer * Frs.	Charges et frais d'exploitation	Référente sociale	Total loyer mensuel
1 ^{er} sud	53	1'200.00	170.00	160.00	1'530.00
1 ^{er} nord	40	1'100.00	152.00	160.00	1'412.00
2 ^{ème} sud	53	1'250.00	170.00	160.00	1'580.00
2 ^{ème} nord	40	1'150.00	152.00	160.00	1'462.00
3 ^{ème} sud	53	1'300.00	170.00	160.00	1'630.00

Un décompte annuel des charges de chauffage et des frais d'exploitation est remis aux locataires, en tenant compte des acomptes mensuels payés.

* Pris du loyer y compris l'espace communautaire.

PRESTATIONS DE SERVICE OBLIGATOIRES

(Sous-réserve de modifications)

■ **Lien social – animation**

La référente sociale rencontre également les locataires de manière individuelle.

Si nécessaire, elle orientera les locataires vers le prestataire adéquat : médecin, organisation de soins à domicile, Bureau Régional d'Information et d'Orientation (BRIO), assistante sociale, appel au 144, etc.

Soutien pour les demandes en lien avec le système d'alerte Domo Safety (abonnements et contrats, maintenance, etc.)

PRESTATIONS DE SERVICE A CHOIX

▪ **Services des soins à domicile (OSAD) de la Fondation Beau-Séjour**

Notre OSAD facture les tarifs officiels LAMal pour toutes les prestations de soins (art.7a, al.2 OPAS).

- L'évaluation, les conseils et la coordination **Fr. 76.90** l'heure
- Les examens et les traitements **Fr. 63.00** l'heure
- Les soins de base **Fr. 52.60** l'heure

Ces prestations sont à la charge de l'assurance maladie de base du locataire.

- L'aide au ménage (par OSAD) **Fr. 29.00** l'heure
Les prestations d'aide au ménage ne sont pas liées aux prestations de soins, elles sont facultatives.

- Système d'alarme Domosafety selon type d'abonnement :
 - Cascade call Fr. 32.- par mois
 - Centrale d'alarme Fr. 49.- Fr. par mois
 - Centrale d'alarme avec piquet OSAD Beau-Séjour (uniquement pour les clients de l'OSAD) Fr. 56.- par mois

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à la référente sociale.

Les frais de déplacement ne sont pas facturés pour nos interventions dans les appartements protégés. En cas d'absence ou annulation, nous signaler 48h avant sinon la prestation sera facturée.

▪ **Service hôtelier et technique (hors OSAD)**

Les petites réparations, l'installation de mobilier privé, les nettoyages spécifiques ou autres, sont facturés **Fr. 45.00** de l'heure.

- **Au centre du Panorama** (à 200 mètres)
 - *Salle à manger et cafétéria* – Lieu où l'on propose des repas équilibrés dans un cadre convivial
 - *Centre de loisir* – Lieu de rencontre et d'animation
 - *Centre d'accueil temporaire* – Lieu d'accueil médico-social et de soutien personnalisé